



manipuler son taux de risque

Par **jc33**, le **22/05/2019** à **11:32**

Bonjour,

J'espère être sur le bon forum pour poser ma question.

Bref, je suis salarié dans une société financière, dans la section recouvrement de créances, ma société à récemment changée totalement ses méthodes de recouvrements ainsi que son logiciel.

Ces changements ont été un véritable échec durant la 1re année, cela s'est traduit par une très importante baisse de leurs taux de régularisation et donc de recouvrement.

La direction a donc décidé d'annuler sans règlement et sans prévenir les clients un très grand nombre de mensualités impayées. Le but étant de gagner une dizaine de points sur le taux de régularisation et d'éviter ainsi la dégradation de leurs taux de risques sur les marchés financiers.

Ma question est simple, a-t-on le droit de falsifier ses résultats de cette manière, que risque la société, et quelle juridiction ou organisme sera compétent dans la gestion de cette infraction, si cela en est bien une.

Merci à toute la communauté pour m'aider à y voir plus clair